

#### ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants:

## RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-046

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointeaux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus). »

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Un certificat de conformité a été délivré le 13 février 2023 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement et celui-ci est entré en vigueur à cette date.

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E192

« Règlement autorisant un emprunt de 14715 000 \$
afin de financer les travaux prévus au programme
d'aménagement et de réaménagement de parcs »
Ce règlement a été approuvé par le ministre des
Affaires municipales et de l'Habitation le 8 février

# 2023. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E193

« Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$
afin de financer les travaux prévus au Programme
de Réfection Routière »

Considerant o été approuvé par la ministra des

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **9 février 2023**.

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E194

« Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles » Ce règlement a été approuvé par le ministre des

Affaires municipales et de l'Habitation le **6 février 2023.**Ces règlements entrent en vigueur conformément

ces regiements entrent en vigueur conformement à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connais-

sance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 21 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement Me Joseph Araj

Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site

Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat